

Félicien Kabuga : une Vie Marquée par la Cupidité, le Génocide et l'Impunité

RwandaJustice4genocide.org.uk

Mai 2026

Félicien Kabuga, qui figurait autrefois parmi les fuyitifs les plus recherchés par la justice avec une prime de 5 millions de dollars sur sa tête, est décédé le 16 mai 2026 dans un centre médical des Nations unies à La Haye. La mort de cet homme d'affaires autrefois puissant ne sera pas pleurée dans son pays natal, le Rwanda, où son héritage sanglant résonne encore dans la vie des victimes et des survivants du génocide de 1994 contre les Tutsis.

Kabuga est né le 19 juillet 1935 dans la préfecture de Byumba, au nord-est du pays (secteur de Muniga, commune de Mukarange). Le Rwanda était alors sous domination coloniale belge. L'absence de véritables infrastructures de base – routes, aéroports, banques, eau, médias, hôpitaux, écoles secondaires et universités – signifiait que la plupart des 95 % d'habitants dépendaient d'une agriculture de subsistance pour se nourrir et nourrir leurs familles – y compris les parents de Kabuga, Pierre Gasimba et Tibamwenda (née Mugina).

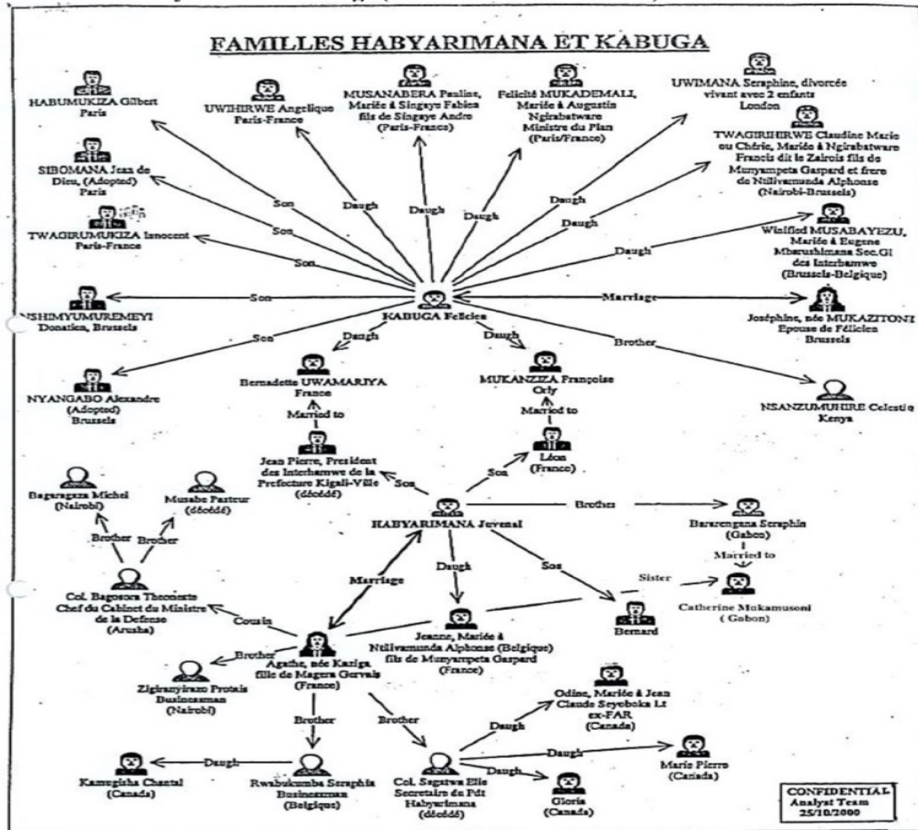
On sait peu de choses sur la scolarité de Kabuga, mais il est probable qu'il ait fréquenté l'école primaire. Compte tenu des difficultés d'accès à l'enseignement secondaire – les établissements étaient rares et offraient un niveau très basique –, son sens des affaires, qui lui a permis de réaliser rapidement des bénéfices en vendant des cigarettes et des vêtements d'occasion sur les marchés locaux et dans les villages, a rapidement pris le dessus sur sa vie. Il s'est installé dans la capitale, Kigali, et a commencé à développer ses activités commerciales. En l'espace de quelques années, il avait fondé des sociétés telles qu'ETS Kabuga – spécialisée dans les produits pétroliers – et élargi son portefeuille d'activités à l'exploitation de plantations de thé, à la meunerie, à la location immobilière et à l'immobilier, ainsi qu'à une entreprise de transport et de logistique très productive.



Kabuga s'exprimant lors de l'inauguration de sa minoterie à Byumba, le 10 octobre 1987 – pendant les « années dorées » de l'Akazu, lorsque l'homme d'affaires a étendu son « empire » immobilier, du thé, des transports et de la minoterie pour devenir le premier « milliardaire » du Rwanda.

Il a épousé Joséphine Mukazitoni, de six ans sa cadette (née en janvier 1942) et également originaire de Byumba. Au cours des années suivantes, ils ont eu 11 enfants : 3 fils – Gilbert Habumukiza, Donatien Nsmyumuremye, Innocent Twagirimukiza – et 8 filles – Félicité Mukademali, Françoise Mukanziza, Winnie Musabayezu, Pauline Musanabera, Claudine Marie Twagiriherwe (Cherry), Bernadette Uwamariya, Angélique Uwihirwe, Séraphine Uwimana.

11.2 Familles Habyarimana et Kabuga (document interne du TPIR)¹



Document de recherche du TPIR mettant en évidence les liens familiaux complexes entre Félicien Kabuga et le président Juvénal Habyarimana. Source : UNTPIR

Après son coup d'État de 1973, qui a écarté l'ancien président Grégoire Kayibanda et des centaines de ses proches collaborateurs militaires, politiques et administratifs, le président Juvénal Habyarimana a instauré au Rwanda son propre régime à parti unique (le MRND). Dans tous les domaines de la vie – éducation, santé, administration, affaires, armée et Églises –, toute « promotion » n'était possible qu'avec la « bénédiction » de l'« Akazu », c'est-à-dire l'entourage proche d'Agathe Kanziga, l'épouse du président. Pour Kabuga, la prospérité future dans un tel État dépendait entièrement de son ralliement personnel, politique et financier à l'« Akazu ».

Deux des onze enfants de Kabuga se sont mariés dans la famille du président Habyarimana. En 1993, sa fille Bernadette Uwamariya a été « persuadée » d'épouser Jean-Pierre, le fils playboy d'Habyarimana, un homme adepte d'un style de vie flamboyant fait de fêtes, d'alcool, de jolies filles et de pratiques commerciales douteuses. Un an après le génocide, en 1995, alors que l'espoir était encore grand de voir le régime génocidaire hutu, désormais en exil, lancer une invasion réussie du Rwanda, la fille de Kabuga, Françoise Mukanziza, a épousé le fils d'Habyarimana, Léon, à Nairobi le 17 août 1995, où les deux familles vivaient désormais dans un exil fastueux. À ces liens s'ajoute le fait qu'une autre fille d'Habyarimana, Jeanne, a épousé Alphonse Ntilivamunda – le frère de François Ntirabatware, qui était marié à la fille de Kabuga, Claudine (Cherry).

Sur le plan politique, Kabuga s'est positionné comme un fervent partisan du parti du président, le MRND. Avec son programme régionaliste et ethnique, le MRND s'est retrouvé, à partir de 1991, confronté à un nouveau paysage politique marqué par le multipartisme et une guerre civile qui faisait rage. Kabuga est devenu un « rouage » essentiel du soutien politique et financier apporté à Habyarimana, alors que les médias et la jeunesse étaient radicalisés et instrumentalisés pour permettre au régime de se maintenir au pouvoir. Kabuga assistait régulièrement aux grands rassemblements publics du MRND aux côtés du président et d'autres soutiens politiques du parti, s'exprimant avec enthousiasme sur la nécessité de l'unité derrière Habyarimana. Et ce, malgré les divisions économiques, politiques, sociales et ethniques croissantes dans le pays et les attaques génocidaires contre la minorité tutsie qui avaient lieu depuis octobre 1990.



Une carte célébrant le mariage de Bernadette Uwamariya, la fille de Kabuga, avec le fils aîné du président Habyarimana, Jean-Pierre Habyarimana, en 1993.

Kabuga est devenu un soutien de premier plan de la milice de jeunesse du MRND, les Interahamwe. Ce qui avait commencé de manière assez innocente comme un groupe de jeunes de Kigali réuni autour du football sous la bannière du MRND a rapidement été pris en main par des extrémistes au sein du parti et utilisé pour des actions bien plus sinistres – des attaques violentes, racistes et politiquement destructrices visant les adversaires politiques du MRND – ainsi que les Tutsis accusés d'aider le FPR. Selon un article paru dans le journal Nyabarongo (13 mars 1993), une réunion s'est tenue à la résidence du président Habyarimana à Kanombe, à Kigali, à l'automne 1992, au cours de laquelle des personnalités de l'Akazu se sont réunies pour discuter de l'avenir. Kabuga et son épouse se sont joints à des fidèles du régime tels que les colonels Serubuga, Nsengiyumva et Bagosora, le

frère du président Seraphin Bararengana, Protais Zigiranyirazo (Z), Seraphin Rwabukumba et Joseph Nzirorera. Les participants ont été accueillis avec du champagne et des canapés à l'impungure (haricots mélangés à du maïs), avant des discours appelant à une action urgente pour aider à conserver la richesse et le pouvoir accumulés au cours de 20 années de corruption et de mauvaise gestion. Outre la collecte de fonds pour la milice, Kabuga a fourni du matériel à un atelier de couture à Remera, à Kigali, appartenant à une femme d'affaires nommée Charlotte Nyiransengimana, où étaient confectionnés les uniformes des Interahamwe.

Outre le financement des Interahamwe, l'influence financière de Kabuga a joué un rôle essentiel dans la création de ce qui allait devenir la « radio hutu de la haine » : la Radio-Télévision Libre des Mille Collines, Société Anonyme (RTL, SA). À l'automne 1992, Ferdinand Nahimana avait approché Kabuga avec l'idée de créer une station de radio privée. Le fait qu'il ait vu en Kabuga un allié naturel pour ce projet n'était pas une coïncidence : cet homme pouvait non seulement injecter des fonds importants pour lancer le projet, mais il était aussi étroitement lié à Habyarimana et à l'Akazu, disposait de nombreux contacts au sein du régime et, surtout, était considéré comme très favorable à l'idéologie du « pouvoir hutu », telle qu'elle allait se définir par la suite. Le 8 avril 1993, au Village Urugwiro – le bureau du président –, les statuts fondateurs de la RTL ont été signés et publiés. Kabuga a été nommé président de la RTL et président de son comité d'initiative/de pilotage. Le 17 juin, Kabuga a écrit au ministre de l'Information pour l'informer de la création de la RTL.

SECRET
EXCLUSIVELY RESERVED FOR THE BELGAIN AUTHORITIES

<p>Service Général du Renseignement de la Sécurité BEMILCOM: 24003660</p>	<p>2 February 1994 No. Ann.: Three</p>	<p><u>Known or suspected supporters:</u></p> <p>Mr. Séraphin Rwabukumba, President Habyarimana's brother-in-law;</p> <p>Col. Sagatowa, Chief of Presidential Security and the President's brother-in-law;</p> <p>Col. Bagosora, Principal Private Secretary at the Ministry of National Defence (?);</p> <p>Lt. Col. Anatoli, Commanding Officer of Gisenyi operations;</p> <p>Lt. Col. Bahufite, Commanding Officer of Byumba operations;</p> <p>Principal Private Secretary at the Press Office (?);</p> <p>Sous-Prefet of Kigali town;</p> <p>Manager of the RTL (extremist radio of the MRND and CDR persuasions), Mr. Nahimana, proposed by the MRND for a post of minister in the broad-based transitional government;</p> <p>Mr. Kabuga, Kigali businessman, known as sponsor of the Interahamwe; he is a close relative to Col. Bizimungu (who has just been appointed Brigade Commander); he is said to have acquired his wealth through various forms of trafficking; his daughter is allegedly married to Jean Pierre Habyarimana; he is alleged to be a major shareholder in the RTL and an influential member of the MRND, feared for his influence with the President; he</p>
<p>(c) The problem of this militia, indeed, of their destabilizing strategy, proved to be quite significant as it poses a threat to the UNAMIR and its staff. Consequently, it needs to be analyzed by the highest UN authorities. The personal representative of the Secretary-General, Mr. Booh Booh, was even requested to draw President Habyarimana's attention to the subject.</p> <p>One of the objectives pursued by this militia is allegedly to target Belgian soldiers participating in the UNAMIR in order to provoke the withdrawal of the Belgian detachment, considered as the most formidable of the UNAMIR.</p>		
<p>(d) Operation of the Interahamwe</p>		

Rapport des services de renseignement militaires belges, daté du 2 février 1994, soit deux mois avant le début du génocide, soulignant la menace que représentaient les Interahamwe et leurs partisans « connus » – parmi lesquels Kabuga, décrit comme « un soutien notoire des Interahamwe »

Kabuga a usé de son influence pour inciter les alliés du MRND à s'inscrire et à acheter des parts dans la station de radio privée. Une réunion organisée à l'hôtel Amahoro de Kigali a permis de récolter

plusieurs millions de francs rwandais, les participants ayant pu assister à des discours de Kabuga et d'autres membres du « comité d'initiative ». Parmi les principaux actionnaires de RTLTM figuraient Habyarimana, qui a investi un million de francs rwandais dans la nouvelle société, Kabuga (500 000 RWF), Joseph Nzirorera (500 000 RWF), Seraphin Rwabukumba (500 000 RWF) et le colonel Bagosora (250 000 RWF). En tant que président de la station, Kabuga a conduit à deux reprises des délégations de RTLTM pour rencontrer le ministre de l'Information, Faustin Rucogoza, après que la station de radio eut été accusée de diffuser des mensonges malveillants à l'antenne et d'inciter à la violence ethnique – et ce, dans un pays qui, fin 1993, était déjà au bord de l'effondrement, avec des émeutes quotidiennes dans les rues. Quelques semaines seulement avant le génocide, le 10 février, lors d'une deuxième réunion de ce type, Kabuga a dénoncé toute tentative de Rucogoza visant à restreindre la « liberté d'expression » de la RTLTM, qui se caractérisait par un discours quotidien anti-tutsi et anti-opposition frôlant les appels directs à la violence. Lors d'une confrontation directe avec le ministre, Kabuga a laissé entendre que la RTLTM « continuerait à donner la parole à quiconque viendrait témoigner des manigances des Tutsis et de leurs complices hutus ». Deux mois plus tard, le 7 avril, lorsque le génocide a éclaté, Rucogoza, sa femme et leurs deux jeunes enfants ont été parmi les premiers à être pris pour cible par les assassins ; ils ont été enlevés, abattus et tués à coups de machette.

- 2 -

KIGALI, LE 17/06/1993

RADIO TELEVISION LIBRE
DES MILLE COLLINES (R.T.L.M.)
C/O MONSIEUR KABUGA FELICIEEN
B.P. 741 KIGALI

A Monsieur le Ministre
de l'Information
KIGALI

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une société anonyme privée d'installation et d'exploitation d'une Radio et d'une Télévision vient de voir le jour. Les statuts de la Société appelée Radio Télévision Libre des Mille Collines (R.T.L.M. SA) signés le 08/04/1993 devant le notaire vous sont transmis en annexe.

La création de cette société qui est conforme à l'article 16 de la loi N° 54/91 du 15/11/1991 sur la presse, s'inscrit dans la mouvance pluraliste qui connaît un développement heureux dans notre pays.

En effet, comme vous l'écrivez vous-même dans le dossier de "Politique du Rwanda en matière d'information", "le processus actuel de démocratisation dans le monde et au Rwanda plaide fort heureusement en faveur d'une presse libre, pluraliste et indépendante".

La R.T.L.M. est une société privée et indépendante qui compte, par la radio et la télévision, contribuer au renforcement de la démocratie pluraliste en diffusant des informations justes, objectives et diversifiées.

La R.T.L.M. vient à propos pour épauler la radio et la télévision nationales, à côté des autres médias existants ou à naître, pour informer et éduquer la population surtout au moment où l'on doit inculquer au peuple les principes d'une véritable démocratie pluraliste.

La R.T.L.M. naît juste au moment où les médias publics ne suffisent plus à eux seuls pour véhiculer toutes les idées qui fleurissent et qui, à coup sûr, peuvent contribuer au développement harmonieux de notre pays.

Je voudrais vous assurer, Monsieur le Ministre, que la R.T.L.M. usera de la liberté d'expression que la loi lui confère, non pas pour détruire mais pour bâtir et construire un Rwanda nouveau respectueux du pluralisme politique, des droits de l'homme et de la personne et qui aspire réellement à une paix réelle et durable pour tout le peuple sans exclusion aucune. Cela suppose bien sûr, comme vous l'avez si bien écrit dans le document évoqué ci-dessus, que "dans les débats, aucun problème national, y compris dans le domaine politique" ne soit "considéré comme tabou".

La R.T.L.M. pourra donc analyser et disséquer toutes les situations, tous les événements, tous les faits, dans le but de mieux informer la population avec le plus d'objectivité possible.

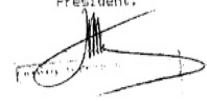
Dans sa mission, la R.T.L.M. collaborera étroitement avec les médias publics, notamment dans l'harmonisation des programmes et l'échange d'information et d'expérience. Elle compte entre autres, utiliser les services de l'Agence Rwandaise de Presse qui devrait, à notre sens, se transformer en une véritable banque d'informations.

La R.T.L.M. espère pouvoir bénéficier ainsi de la sollicitude du Ministère de l'Information qui s'est heureusement engagée dans sa politique, "de défendre le pluralisme en matière d'information en créant un climat favorable à l'écllosion d'un plus grand nombre d'organes d'expression, journaux, magazines, périodiques, radios et télévisions...".

J'ose donc espérer, Monsieur le Ministre, que dans le cadre de cette politique, la R.T.L.M. aura l'honneur de conclure dans les meilleurs délais avec le Ministère de l'Information la convention d'établissement et d'exploitation prévue par l'article 16 de la loi sur la presse. Je vous transmets pour ce faire, en annexe, les éléments requis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pour la R.T.L.M.
KABUGA FELICIEEN
Président.



- Documents joints:
1) Statuts de la R.T.L.M.
2) Politique, programme et équipements de la R.T.L.M.

Kabuga signe une lettre adressée au ministre de l'Information au nom de RTLTM, l'informant de la création de la station de radio privée, le 17 juin 1993.

Liste des Actionnaires

B.A.C.A.R.

N°	Noms et Prénoms	Adresses	Nbre Id'Action!	Montant
1.	NAHIMANA Ferdinand	U.N.R. Rubengere	10	50.000
2.	NEHETSÉ Emmanuel	R.P. 2077 KGL	5	25.000
3.	HARTMANA Gilbert	R.P. 2077 KGL	2	10.000
4.	HAYICIZI Jonathan	-	2	10.000
5.	HAKUZWE Immaculée	-	1	5.000
6.	DAGARAGAZA Michel	-	10	50.000
7.	MULIVUSURU Alphonsé	-	100	500.000
8.	IRYIMPEZE Edouard	R.P. 83 KGL	1	5.000
9.	KAYIZI IREMA P. Justin	R.P. 179 KGL	1	5.000
10.	STROMANA HANANTSI	MINITRAP	5	25.000
11.	NYAMURURA Pauline	-	15	75.000
12.	RASHODUYIKI	R.P. 1347 KGL	1	5.000
13.	MUHAMENIMANA P.	R.P. 331 KGL	1	5.000
14.	HARIZIMANA Edouard	Nyamugali	1	5.000
15.	RUGANGURA Emmanuel	Secteur Rugenge	1	5.000
16.	MUNYARUCERERO Vincent	MINITRAPE	1	5.000
17.	MPAMAYE A.	-	1	5.000
18.	GAYESE BIRHANA Pierre	B.P. 2080 KGL	1	5.000
19.	IRUKAZIBERA P.	-	1	5.000
20.	Dr. HUPENDA P. Claver	R.P. 179 KGL	1	5.000
21.	NIYONZIMA Harthe	R.P. 1035 KGL	1	5.000
22.	IRIYARIMANA Grégoire	Nyamugali	2	10.000
23.	MURVANGANIZI Donat	ELICTROPH	40	200.000
24.	HAKUZIMANA Davide	BACAR	1	5.000
25.	Dr. J. Marc A. NABIRIHO	CANADA	25	125.000
26.	FRANÇOIS KIAS	FRANCE	25	125.000
27.	HANTYAMBERE Joseph	-	10	50.000
28.	IRYIMPEZE SAKINDI Gabriel	Gisenyi	4	20.000
29.	MURVAMPETA Desiré	R.P. 1311 KGL	1	5.000
30.	SIMIZI Stany	(Kigali) KGL	1	5.000
31.	IRYIMPEZE J. Basile	-	1	5.000
32.	BARARAFERANA Léon	R.P. 85 KGL	2	10.000
33.	DR AND Pauline	BACAR	100	500.000
34.	NYABAMUHIRE Mathias	R.P. 359 KGL	2	10.000
35.	HABYIMBERE Danyel	R.P. 220 Rubere	1	5.000
36.	NYAMURURA Laurent	R.P. 220 Rubere	1	5.000
37.	MULIVUSURU Oscar	R.P. 331 KGL	1	5.000
38.	IRYIMBERE Sylvester	-	2	10.000
39.	NAHIMANA Athanase	R.P. 2120 KGL	20	100.000
40.	MURHANDIHA Claver	MINITRAPE	1	5.000
41.	MPAMBARA Ildéphoze	-	2	10.000
42.	NYAGASAZA Mathias	Gisenyi	1	5.000
43.	IRYIMBERE Augustin	MINITRAP	20	100.000
44.	NIYONZIMA André	R.P. 980 KGL	4	20.000
45.	IRYIMBERE Justin	-	2	10.000
46.	IRYIMBERE Joseph	R.P. 2063 KGL	2	10.000
47.	IRYIMBERE Anthère	Rubengere	20	100.000
48.	IRYIMBERE Apollinaire	-	1	5.000
49.	IRYIMBERE Y. Grégoire	R.P. 1370 KGL	10	50.000
50.	IRYIMBERE Edouard	R.P. 808 KGL	4	20.000
51.	IRYIMBERE Urbain	BACAR	1	5.000
52.	IRYIMBERE Louis	R.P. 380 KGL	1	5.000
53.	IRYIMBERE Yvonne Immaculée	CND	3	15.000
54.	IRYIMBERE Paul	-	1	5.000

Liste des Actionnaires B.A.C.A.R.

55.	MUKANGWIJE Astafite	R.P. 784 KGL	2	10.000
56.	GAHITU Jean Providence	Nyarama	1	5.000
57.	KABUGA Pauline	KGL	100	500.000
58.	BAREBYA Augustin	R.P. 3521	2	10.000
59.	IRYIMBERE Théophile	La Centrale	100	500.000
60.	Col. HAKUSURU Théophile	MIRABDEP	2	10.000
61.	RENZIRO Théophile	P.V.C	50	250.000
62.	IRYIMBERE Evariste	R.P. 85 KGL	1	5.000
63.	IRYIMBERE Joseph	R.P. 405 KGL	4	20.000
64.	NIYONZIMA Edouard	-	2	10.000
65.	IRYIMBERE Joseph	Rubengere	100	500.000
66.	IRYIMBERE Elio	Présidence de la R.	20	100.000
67.	IRYIMBERE Juvenal	Kigali	20	1.000.000
68.	IRYIMBERE MUGIRARARU	R.P. 378 KGL	1	5.000
69.	IRYIMBERE Evariste	R.P. 83 KGL	1	5.000
70.	SIMIZI Stany	MINITRANCO	4	20.000
71.	IRYIMBERE Kofi Gratien	Centre cult. Tal.	1	5.000
72.	IRYIMBERE Athanase	R.P. 378 KGL	2	10.000
73.	KABUGA Justin	R.P. 25 Gisenyi	1	5.000
74.	NGORORADANGA Léonidas	R.P. 302 KGL	4	20.000
75.	KARANZA Faustin	R.P. 331 KGL	1	5.000
76.	IRYIMBERE J. François	R.P. 179 KGL	1	5.000
77.	IRYIMBERE Dina	BACAR	2	10.000
78.	IRYIMBERE J. Jean	R.P. 1575	1	5.000
79.	IRYIMBERE Léonidas	R.P. 101 KGL	1	5.000
80.	IRYIMBERE Evariste	-	2	10.000
81.	IRYIMBERE Epiphane	R.P. 692 KGL	10	50.000
82.	MURANI Charles	R.P. 1860 KGL	2	10.000
83.	MURANO Viateur	R.P. 83 KGL	1	5.000
84.	IRYIMBERE Désiré	R.P. 84 KGL	1	5.000
85.	KANYARUKIRO Dany	R.P. 2120 KGL	1	5.000
86.	MUKANGWIJE M. Claire	-	8	40.000
87.	MUKANGWIJE Christine	-	2	10.000
88.	HARTMANA Ph.	-	20	100.000
89.	MURVAMPETA Marcel	R.P. S.C.O KGL	2	10.000
90.	IRYIMBERE Renaud	Nyarugenge	1	5.000
91.	MURVAMPETA R.	R.P. 146	1	5.000
92.	MUKANGWIJE Clalce	-	2	10.000
93.	IRYIMBERE J. Bosco	-	1	5.000
94.	Mme KAREMERA Edouard	R.P. 2080 KGL	5	25.000
95.	NGORORADANGA Bonaventure	MINITRAPE	1	5.000
96.	IRYIMBERE St.	R.P. 1618 KGL	1	5.000
97.	IRYIMBERE Pater	Montreal-CANADA	2	10.000
98.	MURVAMPETA Joram	R.P. 808 KGL	20	100.000
99.	IRYIMBERE B. Hosteny	ORINFOR	1	5.000
100.	IRYIMBERE Emmanuel	R.P. 87 KGL	1	5.000
101.	IRYIMBERE Immaculée	Electroph	1	5.000
102.	IRYIMBERE Jean	R.P. 179 KGL	1	5.000
103.	IRYIMBERE Marcel	R.P. 160 KGL	2	10.000
104.	IRYIMBERE Théophile	R.P. 83 KGL	1	5.000
105.	IRYIMBERE Marcel	R.P. 2120 KGL	2	10.000
106.	IRYIMBERE Dany	R.P. 139 KGL	1	5.000
107.	IRYIMBERE Jean M.	R.P. 85 KGL	1	5.000
108.	IRYIMBERE Stany	BECCO	1	5.000
109.	IRYIMBERE Stany	BECCO	2	10.000
110.	IRYIMBERE LINDA B.	R.P. 179 KGL	2	10.000

Liste des actionnaires de la RTLM, au 1er septembre 1993, établie par son trésorier. Remarque : Kabuga (n° 57 – 100 actions d'une valeur de 500 000 francs rwandais), Habyarimana (n° 67), Rwabukumba (59) et Nzirorera (65).



Images tirées de la réunion télévisée houleuse du 10 février 1994 entre le comité d'initiative de Kabuga/RTLM et le ministre de l'Information Faustin Rucogoza. (De gauche à droite : Phocas Habimana, Jean-Bosco Barayagwiza, Kabuga et Ferdinand Nahimana).

Le portefeuille immobilier de Kabuga a continué de s'étendre dans les années 1990. Outre la minoterie de Byumba, il a acquis un vaste complexe immobilier dans la banlieue de Muhima, à Kigali, qui abritait plusieurs institutions publiques, dont certains ministères, les entrepôts de Gikondo (transformés par la suite en prison), une résidence somptueuse à Remera, une autre grande maison avec un vaste domaine à Kimironko et une plantation de thé couvrant plus de 300 hectares. Dans ses bâtiments de Muhima et de Kimironko à Kigali, des armes étaient stockées et des formations étaient dispensées à des groupes d'Interahamwe, qui utilisaient ces bâtiments et ces enceintes comme

quartiers généraux locaux. Ces deux lieux allaient jouer un rôle important dans le génocide.



La propriété de Kabuga à Muhima, près de Kigali, qui a servi à l'entraînement des Interahamwe puis au génocide. Source : UNICTR

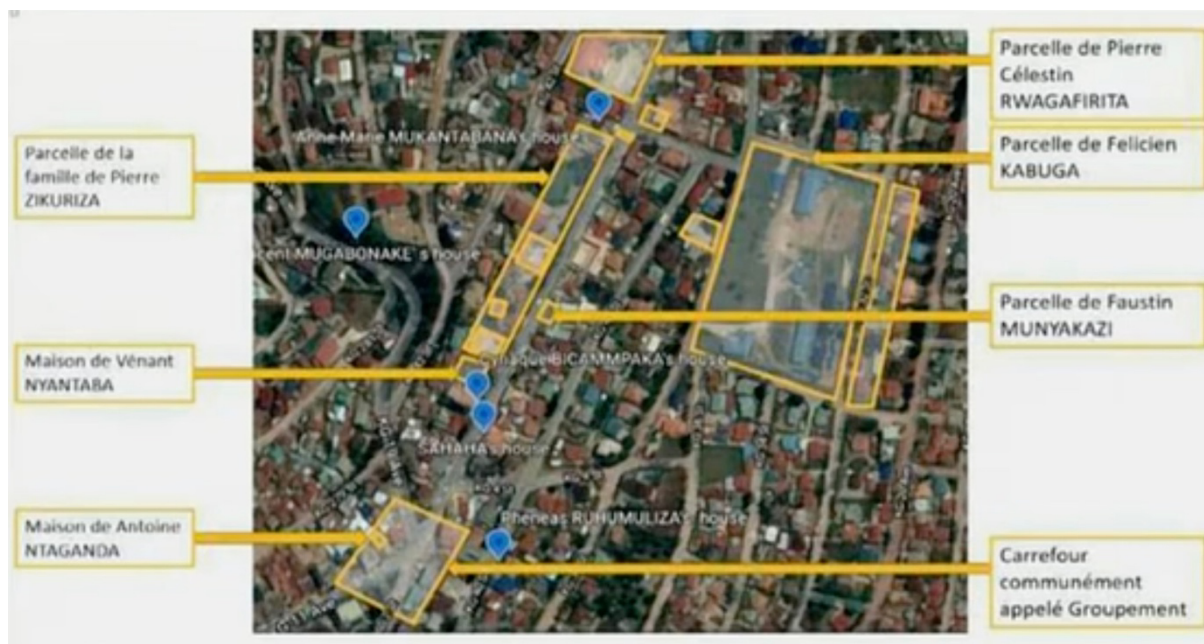
Kabuga continuait également de s'occuper de ses affaires internationales alors que le Rwanda traversait une crise financière et semblait dans la ruine sociale, politique et économique en 1993. Il bénéficiait de l'aide de son gendre, Fabien Singaye (marié à sa fille Pauline Musanabera), qui travaillait à l'ambassade du Rwanda à Berne, laquelle servait non seulement de centre de renseignement au cœur de l'Europe, mais aussi d'importante ressource économique pour l'homme d'affaires.

Génocide

Le 6 avril 1994, l'avion de Habyarimana a été abattu alors qu'il s'apprêtait à atterrir à Kigali, tuant le président, son chef de la sécurité Elie Sagatwa et le chef de l'armée Deogratias Nsabimana. Le génocide, qui avait été planifié et organisé, s'est alors déclenché dans toute sa horreur et sa férocité. Des barrages routiers furent érigés, les politiciens de l'opposition furent rapidement assassinés et un nouveau régime intérimaire extrémiste hutu fut choisi et mis en place par le colonel Théoneste Bagosora dans ce qui fut, en réalité, un coup d'État.

L'objectif était de rassembler les différents partis hutus contre un seul « ennemi » – les Tutsis – tout en profitant du génocide et de la reprise de la guerre civile contre le FPR pour permettre aux extrémistes d'éliminer ceux qu'ils considéraient comme des opposants hutus « modérés ». Des témoins ont rapporté que Kabuga était arrivé à son domaine de Muhima, à Kigali, le 7 avril, déjà vêtu de l'uniforme « kitenge » des Interahamwe. Des groupes d'Interahamwe sont également arrivés dans des camions appartenant à l'homme d'affaires. Les Tutsis qui avaient également été amenés sur les lieux ont ensuite été emmenés et assassinés après le départ de Kabuga. La grande résidence de Kabuga, située dans le quartier huppé de Kimironko, a servi de base opérationnelle aux Interahamwe pendant le génocide. C'est là qu'un groupe connu sous le nom de « Interahamwe de Kabuga », comptant une cinquantaine de membres, passa les trois mois suivants, jusqu'à la chute de la ville, à tuer tous les Tutsis qu'il pouvait trouver. Au cours des semaines et des mois qui ont précédé le génocide, passés à l'intérieur de l'enceinte de Kabuga à Kimironko, ils avaient été équipés, armés et formés/endoctrinés pour tuer des Tutsis. En 1993, des voisins qui étaient entrés dans la propriété avaient remarqué que les Interahamwe avaient constitué un important stock d'armes, comprenant des fusils, des grenades, des gourdins et des machettes. Comme pour les milices de Muhima, la plupart de ces tueurs venaient de la

région d'origine de Kabuga, à Byumba. Kabuga était également connu pour soutenir d'autres groupes locaux d'Interahamwe, qui tenaient un barrage routier à quelques centaines de mètres de là, connu sous le nom de « Groupement ». En effet, ce barrage routier tenu par les Interahamwe de Kabuga avait été mis en place avant même que le génocide ne soit déclenché le 7 avril. Il était réputé pour être le barrage routier le plus destructeur et le plus dangereux de la région. Les Interahamwe soutenus par Kabuga, originaires de sa commune natale de Byumba, ont également pris part à un massacre de masse dans une église et une école voisines où des Tutsis locaux avaient cherché refuge. C'est là qu'un groupe connu sous le nom de « Interahamwe de Kabuga », comptant une cinquantaine de membres, passa les trois mois suivants, jusqu'à la chute de la ville, à tuer tous les Tutsis qu'il pouvait trouver. Au cours des semaines et des mois qui ont précédé le génocide, passés à l'intérieur de l'enceinte de Kabuga à Kimironko, ils avaient été équipés, armés et formés/endoctrinés pour tuer des Tutsis. En 1993, des voisins qui étaient entrés dans la propriété avaient remarqué que les Interahamwe avaient constitué un important stock d'armes, comprenant des fusils, des grenades, des gourdins et des machettes. Comme pour les milices de Muhima, la plupart de ces tueurs venaient de la région d'origine de Kabuga, à Byumba. Kabuga était également connu pour soutenir d'autres groupes locaux d'Interahamwe, qui tenaient un barrage routier à quelques centaines de mètres de là, connu sous le nom de « Groupement ». En effet, ce barrage routier tenu par les Interahamwe de Kabuga avait été mis en place avant même que le génocide ne soit déclenché le 7 avril. Il était réputé pour être le barrage routier le plus destructeur et le plus dangereux de la région. Les Interahamwe soutenus par Kabuga, originaires de sa commune natale de Byumba, ont également pris part à un massacre de masse dans une église et une école voisines où des Tutsis locaux avaient cherché refuge.



Carte schématique de l'ONU montrant la vaste propriété et le complexe de Kabuga à Kimironko, à Kigali, que son groupe d'Interahamwe utilisait pour s'entraîner et stocker des armes ; en bas à gauche se trouve le tristement célèbre barrage routier du « Groupement », tenu par la milice de Kabuga et celle de Phénas Ruhumuliza, chef des Interahamwe et membre de leur comité national, qui vivait à quelques mètres de là. Source: UNTPIR

Il est apparu clairement en l'espace de quelques jours que, si le génocide avait été couronné de succès – des dizaines de milliers de Tutsis avaient été assassinés dès les premiers jours –, la reprise de la guerre civile contre le FPR tournait mal pour le nouveau régime intérimaire génocidaire. Ses

responsables politiques avaient fui Kigali pour se réfugier dans la ville de Gitarama, située au centre du Rwanda, quelques jours seulement après le début du génocide. Il était absolument nécessaire d'armer et de former de nouvelles recrues pour les forces de « défense civile » – un terme utilisé pour désigner les milices hutu telles que les Interahamwe.

Le 25 avril, Kabuga a organisé une réunion dans la ville de Gisenyi, au nord-ouest du pays, afin de créer le « Fonds de Défense National ». Son objectif était de réapprovisionner les milices en vue du génocide. Les fonds collectés ont été déposés à la Banque Commerciale Populaire du Rwanda. Dans une lettre datée du 25 avril adressée au Premier ministre Kambanda, Kabuga indiquait que ce nouveau fonds était destiné à « combattre l'ennemi et ses complices » et à « mettre à disposition » de grandes quantités d'« armes traditionnelles (arcs et flèches, lances, épées...) » à l'usage des jeunes Rwandais. L'événement de Gisenyi a permis de récolter trois millions de francs rwandais, et Kabuga a exhorté Kambanda à faire de cet exemple un modèle à suivre à l'échelle nationale. Il était évident que ces « armes traditionnelles » n'allaient pas être utilisées dans la guerre civile contre le FPR : les machettes, les houx et les haches qui devaient être achetées et remises à la milice des Interahamwe n'avaient qu'un seul usage prévu : le génocide des civils tutsis. Comme l'a conclu le jugement rendu ultérieurement par le TPIR à l'encontre de deux dirigeants politiques du régime de Kambanda : « Kabuga a clairement indiqué dans sa lettre au gouvernement intérimaire qu'il avait l'intention d'utiliser les fonds pour acheter des armes traditionnelles destinées à l'armée, aux miliciens et aux civils. Dans ces circonstances, la seule conclusion raisonnable est que Kabuga et les auteurs des meurtres avaient l'intention de détruire, en tout ou en grande partie, le groupe tutsi ». [Arrêt du TPIR, Le Procureur c. Édouard Karemera et Matthieu Ndirumpatse, affaire n° ICTR-98-44-T, 2 février 2012, paragraphe 1646].

MESSAGE ADRESSE AU GOUVERNEMENT

Les habitants de Gisenyi qui soutiennent les Forces Armées et le Gouvernement ainsi que les déplacés de guerre qui se sont installés dans cette ville se sont rassemblés le 24 et 25 avril 1994 pour débattre des modalités d'aide à apporter aux forces armées, et à la jeunesse qui mène avec elles des combats contre le FPR-Inkotanyi qui nous a livré cette guerre.

Ils ont d'abord exprimé leurs sentiments de tristesse sur la mort inopinée de celui qui était le chef de l'état, Son Excellence le Général Major Habyarimana Juvénal, et celle de son homologue burundais, Son Excellence Ntaryamira Cyprien, et de ceux qui les accompagnaient, exprimant aussi leurs condoléances aux familles des victimes.

Ils ont de nouveau constaté que le nouveau chef de l'état, Son Excellence Sindikubwabo Théodore, et le gouvernement dirigé par Kambanda Jean bénéficient du soutien de tous les rwandais qui aiment leur patrie.

Ils ont alors décidé de faire parvenir au Gouvernement Rwandais leurs souhaits qui suivent :

1. Etant donné que le FPR utilise tous les moyens pour salir l'image de ce gouvernement aux yeux de la population et des gouvernements étrangers, les participants à la réunion demandent au gouvernement de prendre l'habitude de démentir rapidement les mensonges que le FPR fait passer dans les journaux et les radios qui sont devenus des instruments de l'ennemi, et ceci doit être fait par les porte-paroles du gouvernement et par nos ambassades à l'étranger qui doivent recevoir des instructions dans ce sens.

2. Les participants à la réunion ont été choqués par les déclarations de l'ambassadeur JMV Ndagijimana sur les ondes de RFI (Radio France Internationale) le 23/4/1994, selon lesquelles le Gouvernement Rwandais actuel n'est pas constitutionnel. La réunion a demandé que les mesures urgentes soient prises à son encontre, et à l'encontre de tous nos ambassadeurs dans les pays étrangers qui n'ont pas suffisamment montré qu'ils ont à coeur la défense des intérêts de notre pays.

Ils ont également souhaité que les services de renseignement soient réformés d'urgence, que le directeur de l'ORINFOR soit nommé, lequel créera très rapidement une cellule chargée de démentir les allégations de l'ennemi et de tous ceux qui ont l'intention de salir l'image de notre pays. Les participants à cette réunion ont souhaité que le gouvernement étudie la possibilité de la création d'une commission militaire chargée de déterminer, de surveiller et de garder les points particulièrement stratégiques du pays (en français dans le texte).

3. Les participants ont réitéré leurs sentiments de gratitude aux forces armées pour leurs courage et l'esprit de

sacrifice dans la lutte contre l'ennemi et ses complices.

4. Pour que nous puissions continuer à lutter et gagner cette guerre que nous a livrée l'ennemi, il est nécessaire d'élaborer de vrais plans de bataille susceptibles de vaincre l'ennemi une fois pour toute. C'est dans ce cadre que les participants à la réunion ont jugé indispensable que toute la jeunesse rwandaise, où qu'elle soit, acquière une formation militaire pour défendre l'intégrité du pays et veiller à la sécurité des citoyens du Rwanda. Mais étant donné que tous ces jeunes sont en grand nombre, et qu'ils ne peuvent pas trouver tous des armes et des équipements modernes à suffisance, il faut étudier rapidement comment les armes traditionnelles (arcs et flèches, lances, épées...) peuvent être disponibles en grande quantité pour être utilisées dans la guérilla.

5. En ce qui concerne la coordination des forces de la population, celles des forces armées et celles de la jeunesse qui les soutiennent, les participants à la réunion ont décidé de créer un Fonds de Défense Nationale. C'est pourquoi, les participants à la réunion, chacun selon ses moyens, ont tous décidé de donner une cotisation pour lancer ce Fonds. Ils demandent au Gouvernement d'examiner comment diffuser cette bonne idée dans la population, et de créer un compte permanent.

6. Etant donné qu'il est clair que cette guerre que nous combattons est soutenue à fond par les gouvernements belges et ugandais, les participants à la réunion ont demandé que le gouvernement rwandais accuse officiellement ces deux gouvernements, et cherche le soutien de pays amis pour condamner les attitudes inadmissibles de ces deux pays. Le Gouvernement Rwandais ne doit pas accepter que ces deux pays participent aux négociations qu'il mène avec le FPR-Inkotanyi.

7. Etant donné l'insuffisance des denrées alimentaires dans la ville de Kigali, alors qu'il y a assez de vivres dans d'autres régions du pays, les participants à la réunion ont jugé indispensable que les autorités civiles des régions qui souffrent d'un manque de vivres fassent appel à nos forces armées pour aider les commerçants à ravitailler ces régions.

8. Les participants à la réunion ont demandé au Gouvernement de faire tout ce qui est nécessaire pour restaurer le plus rapidement possible la sécurité des gens et de leurs biens. Pour terminer, ils ont demandé aux autorités de collaborer avec les forces armées et la jeunesse pour que la ville de Kigali, qui constitue le poumon du pays, soit de nouveau accessible, et que ses services fonctionnent normalement.

Fait à Gisenyi le 25/4/1994.

Comité Provisoire :

Le Président: Kabuga Félicien.
Le Vice-Président: Kwilingira Abijah
Le Secrétaire: Harelimana Stanislas.

Kabuga demande au chef du régime provisoire de mettre en place à l'échelle nationale son Fonds de défense civile de Gisenyi et d'organiser la formation et l'armement à grande échelle des jeunes avec des « armes traditionnelles » Source : UNTPIR

D'avril à juin, Kabuga a participé à des réunions de collecte de fonds, notamment à l'hôtel Méridien de Gisenyi – où lui et Joseph Nzirorera avaient réservé des chambres – et au stade Umuganda. Ces

réunions rassemblaient des hommes d'affaires, des politiciens et des personnes fortunées. Kabuga leur a expliqué qu'il était dans l'intérêt de tous de donner généreusement pour financer l'achat d'armes et le renforcement des Interahamwe. Si Kigali tombait aux mains du FPR, ils perdraient tous des biens immobiliers et des avoirs bancaires considérables. Le moyen d'empêcher une prise de pouvoir par les « Tutsis » consistait à combattre non seulement l'ennemi venu de l'étranger (le FPR était présenté comme une armée « ougandaise »), mais aussi « l'ennemi » au sein même de leur communauté : les civils tutsis locaux. Il fallait éliminer les Tutsis « à la racine ».

Début juin, une réunion s'est tenue à l'hôtel Méridien afin de sélectionner un comité chargé de faire avancer le fonds de la Défense civile. Kabuga a été élu président de ce comité. Étaient également présents Joseph Nzirorera, vêtu de son uniforme d'Interahamwe, le chef du MRND Mathieu Ndirumpatse, le ministre de la Planification Augustin Ndirabatware et le colonel Anatole Nsengiyumva, chef des forces armées de la ville et principal organisateur du génocide dans la localité. L'ancien préfet de Gisenyi a déclaré aux enquêteurs :

« Quand je suis arrivé à l'hôtel Méridien, j'ai aperçu Kabuga dans le couloir menant à la salle de réunion. Nous avons eu une conversation en tête-à-tête qui a dégénéré en dispute, au cours de laquelle je lui ai demandé s'il n'était pas encore fatigué de tous ces massacres, qui n'avaient jamais eu lieu auparavant au Rwanda. Et je lui ai dit que tout cela n'aboutirait à rien de bon pour le pays. Il m'a répondu que cela s'était déjà produit auparavant, m'accusant d'être ignorant de l'histoire de mon pays. Il a ajouté que tous les Tutsis devaient être tués ; il a dit que si nous ne les tuions pas, ils nous tueraient. »

Les protestations du préfet furent vaines. Il quitta la réunion après que le colonel Nsengiyumva lui eut fait savoir qu'il n'était qu'un simple civil et que ces questions ne le concernaient pas ; son avis n'était ni souhaité ni nécessaire.

Dans le cadre de son enquête sur l'un des cinq chefs de l'Interahamwe à Gisenyi, l'homme d'affaires Omar Serushago, le TPIR a conclu que Kabuga s'était rendu complice en aidant à dresser des listes de noms qui ont ensuite été remises à l'Interahamwe afin qu'il procède à des éliminations : « Entre mai et juin 1994, Anatole Nsengiyumva, Félicien Kabuga, Joseph Nzirorera, secrétaire général du MRND, et Juvénal Uwilingiyimana, directeur de l'Office rwandais du tourisme et des parcs nationaux, ont tenu une réunion à Gisenyi. Au cours de cette réunion, Joseph Nzirorera et Juvénal Uwilingiyimana ont pris note des noms des Tutsis et des Hutus modérés venus d'autres préfectures. Ils ont dressé une liste de personnes à éliminer qu'ils ont remise aux miliciens. [TPIR, Procureur c. Omar Serushago, affaire n° ICTR-98-39-I, 14 décembre 1998, paragraphe 5.17].

Alors que les réunions visant à lever des fonds battaient leur plein, des mesures étaient également prises pour transformer cet argent en armes pouvant être utilisées sur le terrain – et ce, malgré l'embargo sur les armes décrété par l'ONU. Vers le début du mois de juin, un groupe d'Interahamwe de Gisenyi a reçu l'ordre de ramener une cargaison d'armes qui avait été livrée à l'aéroport de Goma – juste de l'autre côté de la frontière, au Zaïre. L'un d'entre eux expliqua plus tard aux enquêteurs du TPIR :

« Trois camions appartenant à Kabuga [nous] attendaient à l'aéroport. Nous avons commencé à charger les caisses de l'avion dans les camions et les bus. Nous étions environ 80 hommes et nous avons travaillé jusqu'à 3 heures du matin. J'estime le nombre de caisses chargées dans les camions et les bus à environ 400 caisses ; certaines étaient très lourdes et nécessitaient cinq hommes pour les porter, tandis que d'autres ne nécessitaient pas plus de deux hommes. Je savais que les camions appartenaient à Kabuga car son nom était inscrit sur la portière du conducteur de chaque camion. Lorsque nous avons fini de charger les armes dans les camions et les bus, nous sommes retournés à Gisenyi. Les bus se sont arrêtés à l'hôtel Meridian et au bureau de la préfecture, tandis que les camions ont reçu l'ordre de continuer jusqu'au camp militaire de Gisenyi. Mon bus s'est arrêté à

l'hôtel Meridian et nous y avons attendu jusqu'au matin. Vers 8 heures, Kabuga est venu là où se trouvaient les bus et a vérifié certaines des caisses. Chacune d'entre elles portait une étiquette sur laquelle était écrit : « import Filicien (sic) Kabuga via Mombasa » Après l'arrivée de Kabuga, nous avons commencé à distribuer les armes. Certaines caisses contenaient dix fusils AK-47, tandis que d'autres ne contenaient que des munitions. Les armes ont été remises aux Interahamwe et à la défense civile. »

Le 17 juin, RTL M a lancé un appel national pour obtenir davantage de fonds destinés à la milice, citant Kabuga comme exemple de donateur généreux, ainsi que d'autres hommes d'affaires de Gisenyi ; le présentateur de radio a souligné ces efforts personnels et généreux visant à « sauver notre pays »... après tout, « votre argent ne vous servirait à rien si votre pays était pris par des étrangers » (c'est-à-dire les Tutsis). Les hommes d'affaires devaient prendre exemple sur Kabuga et donner des fonds pour soutenir l'armée et les stations de radio, voire pour payer des mercenaires « blancs ».

Alors que juin laissait place à juillet et que la force d'intervention française, l'opération Turquoise, ne parvenait pas à venir au secours des extrémistes comme elle l'avait fait pour le régime d'Habyarimana au début des années 1990, les responsables politiques du régime, les hommes d'affaires, les militaires et même la radio RTL M se sont tous réfugiés vers le nord, à Gisenyi, pour se mettre en sécurité. Cependant, en l'espace de quelques semaines, dès que le FPR s'est emparé de Kigali et s'est dirigé vers le nord-ouest, les génocidaires ont pris la fuite, accompagnés de centaines de milliers de réfugiés, pour la plupart hutus, vers les États voisins – notamment vers des camps de réfugiés situés juste de l'autre côté de la frontière entre le Rwanda et le Zaïre. Pour les dirigeants et les partisans du régime génocidaire, le besoin immédiat était de trouver un refuge pour eux-mêmes, leurs familles et les réserves d'argent qu'ils avaient accumulées à l'apogée du pouvoir de l'Akazu.

Malgré son soutien « inébranlable » au régime dans le génocide et la guerre civile en cours, Kabuga avait mis à profit l'été pour mettre en place une stratégie de sortie efficace au cas où cela s'avérerait nécessaire. Le 6 juin, alors que les massacres battaient leur plein, l'homme d'affaires a déposé une demande de visas pour lui-même, sa femme et ses sept enfants adultes à l'ambassade de Suisse à Kinshasa, au Zaïre voisin (aujourd'hui RDC). Trois jours plus tard, ceux-ci lui ont été délivrés. Il a été allégué qu'Alexandre Hunziker, chef de l'office suisse de l'immigration et ami personnel proche du gendre de Kabuga, Fabien Singaye, qui travaillait à l'ambassade du Rwanda à Berne, avait personnellement délivré le visa et n'avait pas transmis l'interdiction d'entrée à la police des frontières. Le 22 juillet, Kabuga est arrivé en Suisse avec sa famille. Deux semaines plus tard, une plainte a été déposée à Paris, accusant Kabuga de génocide. Il a réagi en demandant l'asile en Suisse.

Ce n'est qu'à ce moment-là que les ministères suisses de la Justice et des Affaires étrangères, désormais informés de sa présence, ont ordonné à Kabuga et à sa famille, déclarés persona non grata, de retourner à Kinshasa – allant même jusqu'à prendre en charge son billet d'avion, d'un montant de 23,000 dollars, afin de se débarrasser au plus vite de cet individu indésirable. Le 18 août, Kabuga est revenu à Kinshasa – accompagné des fonds qu'il avait également été autorisé à emporter avec lui. Fait remarquable, bien qu'elles aient eu connaissance de son rôle au sein de la RTL M et des milices, les autorités suisses n'ont fait aucune tentative pour l'arrêter ou l'interroger. Ce fut la première d'une longue série d'occasions manquées de le traduire en justice.

THE LIST OF PEOPLE WHO MASTER MINDED RWANDA
GENOCIDE AND MASSACRES
(THE LIST IS NOT EXHAUSTIVE)

A. ADMINISTRATORS

NAMES	REMARKS
1. RUHIGIRA ENOCH	Presidence-member Escadron de la mort
2. SINDIKUBWABO Théodore	President (former) CND
3. AGATHA HABYARIMANA	Wife late President HABYARIMANA
4. KAMBANDA JEAN	PM - MDR POWER
5. MUNYAZESA FAUSTIN	MINISTER - INTER. & Member Escadron de la mort
6. NTAMABYARIRO AGNES	MINISTER - JUSTICE
7. MUGENZI JUSTIN	MINISTER - COMMERCE & TRADE (MINICOMMART)
8. BIZIMANA AUGUSTIN	MINISTER - DEFENCE Member Escadron de la mort
9. NIVITEGEKA ELIEZER	MINISTER - INFO
10. RUHUMURIZA GASPARD	MINISTER OF MINETO
11. HABINEZA Jean de Dieu	MINISTER OF MINITRASD
12. BIZIMUNGU CASIMIR	MINISTER - HEALTH
13. NGIRABATWARE AUGUSTIN	MINISTER OF MINIPLAN
14. BICAMUMPAKA JEROME	MINISTER FOREIGN AFFAIRS
15. NTAGERURU ANDREW	MINISTER MINITRANSCO

136. COL. RWAGAFILITA C.	Member Escadron de la mort Retired from the army
137. MAJOR KARANGWA G2 GN	Retired from the army
138. MAJOR MAGEZA (PRESIDENCE)	Gendarmerie
139. COL. GERUBUGA	Retired from the army
130. MAJOR MPIRANYI PROTAIS	PRESIDENTIAL GUARD
141. CAPT MURENZI EVARISTE	PRESIDENTIAL GUARD
142. COL. BIZIMUNGU AUGUSTIN	CHEF D'ETAT MAJOR
143. COL. KABILIGI GRATIEN	CMDR RUHENGERI ZONE
144. MAJ. GEN. NDINDILYIMANA	HEAD GENDARMERIE
145. COL. RUTAYISIRE	HEAD GENDARMERIE INTELLIGENCE
146. MAJOR MUGEMANA THEO.	PRESIDENCE
147. MAJOR BARIHENDA AUGUST.	COMDR BN GAKO
148. LT. COL. NKUNDIYE LED.	COMDR OPNS MUTARA
149. COL. MUBERUKA FELICIEN	COMDR OPNS KIGALI
150. LT. COL. NZABANITA INN.	CAMP COLONEL MAYUYA
151. ZIGIRANYIRAZO PROTAIS	Brother in President HABYARIMANA low-Late
152. RWABUKUMBA SERAPHIN	Brother in President HABYARIMANA low-Late
153. MR. NTIRIVAMUNDA ALPHONSE	Related to Late HABYARIMANA RTL M Share holder
E. OTHERS	
154. KABUGA FELICIEN	BUSINESSMAN KGL - Purchased RTL M
155. NGEZE HASSAN	KANGURA NEWSPAPER STAFF & Chief Editor

Une première liste « non exhaustive » établie par le nouveau gouvernement rwandais vers 1995, répertoriant 220 personnes responsables du génocide et classées par fonction. Kabuga figure dans la catégorie « autres », juste en dessous des frères d'Agathe Kanziga, Seraphin Rwabukumba et Protails Zigiranyirazo (« Z »).

De retour à Kinshasa à l'automne 1994, Kabuga s'installa dans la sécurité luxueuse des banlieues de Nairobi, où les personnalités de l'Akazu s'étaient installées dans des villas et des maisons de retraite après le génocide, financées grâce à leurs « profits » rwandais. S'installant dans le quartier huppé de Hurlingham où il possédait une propriété, Kabuga a pu poursuivre ses activités commerciales en Afrique tout en participant aux activités de collecte de fonds visant à permettre à l'armée rwandaise (FAR) et aux milices, désormais cantonnées au Zaïre, de lancer une offensive pour reprendre Kigali. Au cours des deux années suivantes, Kabuga, son gendre Augustin Ngirabatware, Agathe Kanziga, Z, des chefs de l'armée tels qu'Augustin Bizimungu et Laurent Serubuga, d'anciens préfets comme Tharcisse Renzaho et Charles Nzabagerageza, ainsi que des médias extrémistes comme le journal Kangura de Hassan Ngeze, ont tous bénéficié de l'accueil chaleureux du Kenya – et de son président Daniel Arap Moi.

Moi, un ami de longue date d'Agathe et de son défunt mari, aurait été encore plus enclin à aider le génocidaire à profiter d'une retraite à l'abri de la justice grâce à un don de 10 millions de shillings kényans (171 000 dollars) de la part de Kabuga. Un an après le génocide, alors que les fouilles des fosses communes et des sites de massacres se poursuivaient dans tout le Rwanda, le fils d'Agathe, Léon, a célébré son somptueux mariage avec la fille de Kabuga, Françoise, le 17 août 1995. La cérémonie, à laquelle 350 invités ont assisté, a coûté environ un demi-million de dollars – une somme prise en charge par le député kenyan et ancien candidat à la présidence Kenneth Matiba.



Les villas espagnoles de Kabuga, sa résidence de Hurlingham à Nairobi à la fin de l'année 1994, faisaient partie de son vaste empire immobilier. Son épouse a continué à percevoir les loyers de ces biens immobiliers alors même que son mari était recherché par la justice.

Form BN/3
I certify that this is a true copy
Date: 09/09/95
Asst. Registrar of Business Names

REPUBLIC OF KENYA
tr. 5

THE REGISTRATION OF BUSINESS NAMES ACT
(Cap. 499, Section 14)

CERTIFICATE OF REGISTRATION
I HEREBY CERTIFY that **Mukazi Toni Josephine w/o Kabuca Feliccen**
Miss Uwemariya Bernadette and Kabuca Feliccen

carrying on business under the business name of **NSHIKABEM AGENCY**

at **Lanana Road, Kilimani Plot no. 1/1154, Nairobi, P.O. Box 76080 Nairobi**

have/had been duly registered under Number **230730** pursuant to and in accordance with the provisions of the Registration of Business Names Act and Rule made thereunder.

GIVEN under my hand at Nairobi this **15th** day of **September**

One thousand **000** Nine Hundred and **Ninety Five**

Sgd. **WANJIKU MUTARU**
Snr. Assistant Registrar

OPK (L1)

15 septembre 1995 – Un an après le génocide, Kabuga continuait de bâtir son empire commercial en toute impunité – ici, en enregistrant une nouvelle société d'import-export à Nairobi – la « Nshikabem Agency » – au nom de sa fille Bernadette et de son épouse Josephine, ainsi que sous son propre pseudonyme vaguement déguisé de « Feliccen Kabuca ». Elle a été enregistrée comme étant gérée depuis son adresse de Lanana Road.

Deux ans après le génocide, l'indifférence politique et judiciaire de la communauté internationale était déjà manifeste. En novembre 1994, l'ONU avait voté la création d'un tribunal spécial chargé de juger les principaux responsables du génocide que le monde avait observé et laissé se produire. Pourtant, ces mêmes génocidaires, dont les noms étaient largement connus et avaient été rendus publics – comme celui de Kabuga –, continuaient de jouir de la liberté et de l'impunité. De plus, ils étaient autorisés à voyager sans entrave, achetant pour des millions de dollars de nouvelles armes pour l'armée et les milices de leur ancien régime, qui campaient à la frontière rwandaise, se préparant à une invasion. Le fait que cette invasion de 1995/1996 n'ait jamais eu lieu – et qu'il n'y ait pas eu de

reprise du génocide – n’était pas dû aux sanctions internationales ou à une réponse proactive de l’ONU, mais à la corruption et à l’incompétence flagrantes des dirigeants des FAR. Comme l’a déclaré avec émotion le représentant du nouveau gouvernement rwandais au Conseil de sécurité de l’ONU deux ans après le début du génocide :

« Les responsables du génocide au Rwanda et leurs milices bénéficient du statut de réfugiés, alors qu’ils sont en réalité armés et dirigent un groupe armé. Le gouvernement rwandais souhaite encourager la réconciliation nationale. Mais quel sens peut avoir la réconciliation si elle s’opère entre les survivants du génocide et ses auteurs, alors que ces derniers sont en train de se réarmer pour commettre d’autres massacres. »

Kabuga a été désigné comme l’un des Akazu effectuant des allers-retours constants vers le Kenya afin de conclure des contrats d’armement et d’obtenir un soutien politique pour l’invasion, sans qu’aucune tentative ne soit faite pour l’arrêter. En 1996, le gouvernement rwandais a devancé toute invasion après avoir perdu patience avec la communauté internationale en lançant sa propre contre-invasion au Zaïre. Entre-temps, les premières arrestations par le tribunal de l’ONU ont finalement eu lieu après que des pressions aient été exercées sur Moi et le président zaïrois Mobutu pour qu’ils cessent de protéger les « réfugiés ». Contrairement à beaucoup de ceux qui ont été arrêtés, la fortune colossale de Kabuga et ses liens notoires de corruption avec des membres haut placés de l’appareil politique, sécuritaire et policier du Kenya allaient le mettre à l’abri de la justice pendant les années à venir.

Le 18 juillet 1997, l’ONU et la police kenyane ont lancé une opération pour arrêter Kabuga et d’autres génocidaires rwandais recherchés à Nairobi lors de l’« opération Naki ». Bien que l’opération ait été couronnée de succès pour d’autres cibles, dont l’ancien Premier ministre du régime Jean Kambanda, Kabuga s’est révélé insaisissable. Il vivait dans une maison appartenant au neveu du président Arap Moi, un certain Hosea Kiplagat, et dans une autre voisine appartenant au fils de Moi, Gideon. Kabuga séjournait également dans des maisons lui appartenant dans le district de Karen, à Nakuru et à Eldoret. Lorsque l’équipe de traque est venue arrêter Kabuga dans la maison d’Eldoret, elle n’a trouvé qu’un mot d’un policier kenyan l’avertissant de la descente. Un an plus tard, à l’automne 1998, Kabuga a été repéré en Asie du Sud-Est, où le trafic d’armes pour le compte de l’ancien régime génocidaire était à l’ordre du jour. En 2000, Kabuga s’est rendu en Belgique, où son épouse Joséphine et certains de ses enfants adultes s’étaient installés.

La capture de Kabuga s’inscrivait dans le cadre d’un plan du FBI visant à l’arrêter. Le corps torturé de Munuhe a été découvert. Selon Farah Stockman, une journaliste du Boston Globe qui a enquêté sur le dossier Kabuga à cette époque, l’homme d’affaires disposait d’un patrimoine d’environ 20 millions de dollars en actifs et en liquidités (environ 38 millions de dollars en 2026). Bien que des efforts aient été déployés pour geler les avoirs de Kabuga – notamment en France, en Belgique et en Suisse –, ceux-ci n’ont pas été mis en œuvre dans de nombreux pays, comme le Kenya. En effet, des témoins ont rapporté l’avoir vu être conduit à l’aéroport dans une voiture appartenant au chef de l’armée kenyane.

En 2002, exaspéré, l’ambassadeur itinérant américain chargé des crimes de guerre, Pierre-Richard Prosper, a déclaré publiquement que Kabuga avait utilisé « les infrastructures gouvernementales pour maintenir son statut de fugitif au Kenya ». Alors qu’Agathe Kanziga, Seraphin Rwabukumba et même Z avaient choisi de s’installer en Europe pour échapper à la justice, Kabuga, fort de son empire commercial basé en Afrique de l’Est, se sentait suffisamment en sécurité pour rester, utilisant sa fortune, les membres de sa famille et des associés locaux de confiance pour s’assurer l’impunité au sein des structures gouvernementales et de sécurité kenyanes, connues pour leur vulnérabilité à la corruption.

Le 13 janvier 2003, un proche de Kabuga âgé de 27 ans, le journaliste kenyan William Munuhe, a été retrouvé assassiné à Nairobi. Il semblerait que Munuhe ait été tenté par la récompense de 5 millions de dollars offerte par les États-Unis pour toute information et qu'il ait prévu de révéler à l'équipe chargée de la traque où se trouvait Kabuga. Au lieu de cela, le corps torturé de Munuhe a été retrouvé dans son domicile baigné de sang, et tout porte à croire que l'arrestation a échoué à cause d'un autre informateur kenyan. Le rapport officiel de la police a conclu que la mort de Munuhe était un « suicide ».

Une autre occasion manquée d'arrêter Kabuga s'est présentée en Allemagne, où il s'était rendu sous l'un de ses vingt pseudonymes et muni de plusieurs passeports qu'il s'était procurés, afin de suivre un traitement médical privé pour une tumeur bénigne à la gorge. Le 7 septembre 2007, la police s'est présentée au domicile de son gendre, Augustin Ngirabatware, à Francfort. Elle a immédiatement procédé à son arrestation en vertu d'un mandat, mais n'a pas fouillé la maison, où il s'est avéré par la suite que Kabuga séjournait à ce moment-là. En 2008, African Press International a publié une prétendue interview de Kabuga qui, selon le média, aurait été enregistrée à Oslo, en Norvège, où le génocidaire séjournait à l'époque. La question de savoir si cette interview a réellement eu lieu fait l'objet d'une controverse et, dès 2009, Kabuga semblait être de retour au Kenya et bénéficier d'une protection 24 heures sur 24 assurée par une unité liée à de très hauts responsables du gouvernement kenyan. L'un des membres de cette « escouade de protection personnelle », Michael Seronei, qui avait pris des photos secrètes de Kabuga lors d'une brève hospitalisation, a été enlevé et assassiné début 2009. Un autre membre de l'« équipe de protection » a témoigné que ce meurtre avait été commis sur les instructions personnelles de Kabuga, car Seronei menaçait sa sécurité. Le gouvernement kenyan, sous pression en raison de ses liens présumés avec Kabuga, a publié des communiqués affirmant que le fugitif avait quitté le pays. Cela a toutefois soulevé davantage de questions : où et quand Kabuga avait-il séjourné au Kenya ? Quand est-il parti, et pour aller où ? Et si les autorités kenyanes savaient qu'il avait quitté le pays, pourquoi l'ont-elles laissé partir sans l'arrêter ? Toutes ces questions sont restées sans réponse.



Une photo qui serait celle de Kabuga, prise en secret vers 2008 à Nairobi par un membre de son escorte. Sa chemise porte les armoiries du gouvernement kenyan.

En 2011, le TPIR, qui devait fermer ses portes dans un délai de trois ans, a pris des mesures pour « préserver les preuves par le biais d'une déposition spéciale en vue d'un futur procès ». Concrètement, il s'agissait de faire venir des témoins afin qu'ils déposent des témoignages pouvant être utilisés ultérieurement, au cas où Kabuga serait un jour arrêté et jugé. Il était évident pour tous que, à mesure que les témoins vieillissaient et que, dans certains cas, ils n'étaient plus en mesure de fournir leurs

témoignages importants pour cause de maladie ou de décès, l'accusation contre Kabuga s'affaiblissait. Il est intéressant de noter que la famille de Kabuga, tout en protégeant le meurtrier de l'arrestation et en rejetant cette initiative du TPIR, a audacieusement demandé que les preuves de l'accusation lui soient communiquées. La réponse était claire : si Kabuga était innocent, qu'il soit jugé et qu'il se disculpe.

En février 2017, l'épouse de Kabuga, Joséphine Mukazitoni, est décédée à Waterloo, près de Bruxelles. L'ONU et la police locale ont « envahi » les vastes cérémonies funéraires dans l'espoir, voire la certitude, que Kabuga tenterait d'y assister, mais en vain. En réalité, comme on l'a appris à peine trois ans plus tard, Kabuga menait alors une vie paisible dans un appartement situé à seulement 240 km de là, dans le nord de Paris. Le génocidaire recherché, désormais atteint de diabète et d'autres problèmes de santé, s'était installé en France depuis le début des années 2010, sous le pseudonyme d'Antoine Tounga, originaire du Congo. Il était aidé par plusieurs membres de sa famille : huit vivaient dans le sud de Paris, dont Bernadette Uwamariya, Innocent Twagirumukiza, Gilbert Habumukiza, Jean de Dieu Sibomana, Félicité Mukademali, Félicité Mukademali et Angélique Uwihirwe ; Winnie (Winifred) Musabayezu, Claudine Marie Twagirihiwe (Cherry) et Donatien Nsmyumuremye se trouvaient à Bruxelles, tandis que Séraphine Uwimana, divorcée, vivait avec ses deux enfants à Brockley, à Londres. À cela s'ajoutait le clan Habyarimana – avec Agathe Kanziga vivant dans la banlieue aisée de Courcouronnes, entourée d'une grande partie de ses propres enfants.

La famille de Kabuga a pris des mesures pour le protéger en restreignant de plus en plus le « cercle de confiance » des personnes autorisées à connaître son lieu de résidence. Cependant, il était impossible de dissimuler totalement la nécessité de communiquer entre eux au sujet de l'organisation de ses soins. Cela a permis à une équipe de recherche des Nations Unies, redynamisée, de se livrer à un travail minutieux d'analyse des relevés téléphoniques et bancaires afin de trouver l'indice décisif qui mènerait enfin à l'arrestation du meurtrier. À l'été 2019, Bernadette a versé 10 000 dollars à l'hôpital Beaujon, situé à Clichy – également dans le département des Hauts-de-Seine et non loin d'Asnières. Ce versement était destiné à couvrir les frais d'une opération du côlon pour un homme âgé originaire du Congo, Antoine Tounga.



Après 25 ans de cavale, l'ONU a enfin pu modifier son avis de recherche pour indiquer que Kabuga avait été arrêté. Source: UNIRMCT

Au début de la pandémie de COVID, début 2020, l'équipe des Nations Unies chargée de traquer les auteurs de génocide a réalisé des avancées décisives dans le cadre de l'« Opération 955 » – nom de code désignant la capture de Kabuga. En s'appuyant sur des renseignements et des données

financières, elle soupçonnait Kabuga de se cacher probablement au Royaume-Uni, en Belgique ou en France, où se trouvaient ses enfants. Elle a ensuite réduit ses recherches à Paris après avoir suivi les déplacements téléphoniques de ses enfants qui semblaient, sans raison apparente, passer de plus en plus de temps dans la banlieue d'Asnières, où ils n'avaient aucune raison valable de se trouver, si ce n'est pour s'occuper de quelqu'un. L'analyse des comptes bancaires a permis de découvrir le paiement correspondant au traitement d'« Antoine Tounga ». L'ADN de ce ressortissant « congolais » âgé correspondait à celui prélevé en 2007 par la police allemande sur un homme soigné à Francfort, que la police savait désormais être Kabuga.

À 6 h 20, le samedi 16 mai 2020, la police française et des membres de l'équipe de recherche de l'ONU ont fait irruption dans un appartement banal d'une chambre situé au troisième étage, rue du Révérend Père Christian Gilbert, dans un quartier résidentiel d'Asnières, dans le département des Hauts-de-Seine, près de Paris. Ils y ont trouvé le fils de Kabuga, Donatien Nshimyumuremyi, et, allongé sur un lit dans la pièce voisine, le génocidaire recherché. Kabuga a nié être rwandais, affirmant avec insistance qu'il était de nationalité congolaise. Cependant, une cicatrice datant de son opération chirurgicale subie en Allemagne en 2007 et un test ADN rapide ont démenti son mensonge, et il a été placé en détention. L'appartement était loué depuis plusieurs années au nom de Habumukiza, le nom de l'un des fils de Kabuga. Trois autres appartements appartenant à ses enfants ont également fait l'objet d'une perquisition au même moment. Kabuga a été transféré à la prison de La Santé à Paris tandis que la procédure d'extradition était engagée. Le Mécanisme des Nations unies a demandé à la France que Kabuga lui soit remis afin d'être jugé à La Haye. La pandémie de COVID a empêché le transfert de l'affaire à Arusha, en Tanzanie, siège de l'ancien tribunal des Nations unies pour le Rwanda.



Rue du Révérend Père Christian Gilbert, Paris – Le dernier refuge de Kabuga

Lors de la procédure d'extradition de Kabuga à Paris, ses enfants, qui avaient si longtemps protégé le génocidaire de la justice, sont venus le soutenir, lui criant « Courage, papa ! » lorsqu'il a fait son apparition. Parmi eux se trouvaient sa fille Françoise Mukanziza, mariée à Léon Habyarimana et vivant à Paris, son fils Gilbert Habumukiza et Winnie Musabayezu (qui a épousé le secrétaire général des Interahamwe, Eugène Mbarushimana, actuellement sous le coup d'une enquête menée par le parquet belge).

En novembre 2020, malgré tous les efforts de ses avocats pour retarder l'inévitable, Kabuga a reçu l'autorisation des autorités françaises d'être transféré à La Haye pour y être jugé devant le Mécanisme des Nations unies (UNIRMCT) – le successeur du TPIR. Sa première comparution a eu lieu le 21 novembre. Ses avocats ont de nouveau fait valoir que la procédure devait être suspendue en raison de

l'âge et de l'infirmité de Kabuga, et qu'il devait être libéré sous caution. Ce bras de fer juridique visant à déterminer si Kabuga était mentalement et physiquement apte à être jugé s'est poursuivi tout au long de l'année 2021.

Enfin, fin septembre 2022, plus de deux ans après son arrestation, le procès de Félicien Kabuga s'est ouvert à La Haye, avec les déclarations liminaires prononcées les 29 et 30 par l'Accusation et la Défense. Kabuga était accusé de génocide, d'incitation directe et publique à commettre un génocide, de complot en vue de commettre un génocide, de persécution pour des motifs politiques, d'extermination et de meurtre en tant que crimes contre l'humanité. Cependant, ce procès était loin d'être un procès « normal » d'un génocidaire recherché. Pour commencer, l'accusation a été freinée par un accord stipulant que ce procès, en préparation depuis déjà 28 ans, devait être réduit à des heures de procédure très limitées, en raison de préoccupations concernant l'âge de Kabuga et sa capacité mentale à suivre ce qui se passait. Il est également apparu clairement que, pour des raisons logistiques, le fait que le procès se déroule à La Haye impliquait que de nombreux témoins au Rwanda devraient parcourir 1 000 kilomètres pour se rendre à Arusha, où le bâtiment du Mécanisme disposait d'équipements de visioconférence. Cela nécessitait l'obtention de visas et l'organisation de déplacements complexes. À cela s'ajoutait la lutte intestine au sein de la famille Kabuga et de son équipe juridique pour savoir qui devait le représenter. Son avocat de la défense initial, Emmanuel Altit, a été rejeté par la famille de Kabuga, qui souhaitait que l'avocat américain controversé Peter Robinson soit désigné. Robinson lui-même faisait l'objet d'une enquête pour corruption concernant ses agissements lors du précédent procès du gendre de Kabuga, Augustin Ndirabire. Bien qu'Altit ait proposé de se retirer de la défense de Kabuga, il a reçu l'ordre de rester, car tout changement aurait entraîné un nouveau retard dans l'affaire.



15 Novembre 2022 : Kabuga écoute attentivement les arguments de l'accusation, à La Haye: Source: UNIRMCT

Une fois le procès engagé, il s'est avéré extrêmement difficile de suivre le déroulement des audiences. Kabuga a assisté en personne à certaines audiences, tandis qu'à d'autres, il est resté dans le centre de détention et a participé par liaison vidéo. Les témoins à charge ont, le plus souvent, été entendus à huis clos : seuls trois des vingt-quatre témoins ont pu être entendus en audience publique, ce qui a

réduit à néant l'importance d'une procédure transparente que les survivants auraient pu suivre. Tout aussi important, les archives numériques ouvertes que le procès était censé produire ont souvent été rendues caduques par des expurgations, des suppressions et des occultations à grande échelle de témoignages et de déclarations d'une importance capitale. Des journées entières de témoignages – dont une grande partie provenait d'anciens interahamwe ayant travaillé avec Kabuga – ont été « classées confidentielles » et n'ont donc pas été diffusées en direct ni enregistrées pour le public.

Le déroulement par à-coups du procès s'est poursuivi selon un rythme de plus en plus lent en janvier et février 2023. En mars, trois experts médicaux indépendants ont estimé qu'il existait de sérieux doutes quant à l'aptitude de Kabuga à continuer de comparaître devant le tribunal. Selon l'avocat de la défense, Dov Jacobs, les experts médicaux ont conclu dans un rapport daté de décembre 2022 que Kabuga souffrait de déficits importants dans les domaines suivants : « mémoire à court terme (acquisition et rétention) ; confusion épisodique, prise de décision complexe ; attention et concentration, raisonnement et jugement, et fonctions exécutives (c'est-à-dire accomplir des tâches dans le bon ordre), communication expressive et réceptive, ainsi que des fluctuations de son humeur et des changements de personnalité ». Le président écossais de la chambre, Iain Bonomy, a ordonné la suspension de la procédure pendant l'examen des nouveaux mémoires présentés par la défense et l'accusation.

Le 6 juin, après près de trois mois de débats, M. Bonomy a rendu un jugement concluant que Kabuga était inapte à participer à son procès et qu'il était peu probable qu'il retrouve cette aptitude à l'avenir. Il convenait donc de mettre en place une « procédure de constatation » alternative des faits. La défense a fait appel de cette décision et, le 7 août, la Chambre d'appel a ordonné à la Chambre de première instance d'« ordonner un sursis indéfini de la procédure » et a rejeté la possibilité pour la Chambre de première instance de poursuivre avec une simple « procédure de constatation ». Elle a ordonné que Kabuga soit libéré dès qu'un État serait trouvé pour l'accueillir. Le procès de Kabuga, tant attendu, a été définitivement classé sans suite.

Elle a ordonné que Kabuga soit libéré dès qu'un État serait trouvé pour l'accueillir. Le procès tant attendu de Kabuga a été définitivement classé sans suite. Le procureur de la Cour pénale internationale, Serge Brammertz, qui avait mené à bien les recherches pour retrouver Kabuga, a eu du mal à contenir sa frustration face à la décision de la cour d'appel. Dans une déclaration publiée à la suite de cette décision, il a indiqué : « J'ai examiné attentivement la décision de la Chambre d'appel dans l'affaire Kabuga. Cette décision doit être respectée, même si son issue n'est pas satisfaisante. Ce résultat tient avant tout au fait que Kabuga a échappé à la justice pendant tant d'années. En pleine connaissance de cause de ses actes avant et pendant le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, il a refusé de comparaître devant un tribunal international indépendant et impartial pour répondre des accusations portées contre lui. En tant que fugitif, il a été hébergé par sa famille et ses proches, d'abord au Kenya, puis en France. Mes pensées vont aux victimes et aux survivants du génocide. Ils ont gardé foi dans la justice au cours des trois dernières décennies. Je sais que ce verdict sera pour eux source de détresse et de découragement. Lors de ma récente visite au Rwanda, j'ai clairement entendu à quel point il était important que ce procès aboutisse. »

La question qui se posait désormais au Mécanisme était de savoir quoi faire de Kabuga. Son équipe de défense avait commencé à recenser les États vers lesquels il pourrait être transféré à titre provisoire – à savoir la France, la Belgique et le Royaume-Uni. Ces trois États se montraient catégoriques : ils refusaient d'accueillir Kabuga sur leur territoire. En effet, le seul État où il était le bienvenu était son pays d'origine, le Rwanda. Sa famille et son équipe de défense ont refusé cette « offre », arguant que l'état de santé de Kabuga était trop précaire pour qu'il survive au voyage et que, s'il était renvoyé à

Kigali, ce changement entraînerait une nouvelle détérioration de son état de santé et que sa famille ne pourrait plus lui rendre visite. Un suivi médical régulier et des réunions occasionnelles du tribunal se sont poursuivis tout au long de la période 2024-2025, Kabuga bénéficiant pendant tout ce temps de soins médicaux spécialisés dispensés par l'ONU. Les tentatives de l'ONU visant à faire payer à la famille les millions de dollars que coûtait l'affaire ont été bloquées aussi efficacement que l'avait été la justice dans cette affaire. Le fait que les contribuables de l'ONU aient pris en charge les frais de justice de Kabuga, alors qu'il était l'une des personnes les plus riches à avoir jamais comparu devant elle, était symptomatique d'un système de justice international qui semblait pencher fortement en faveur des droits de l'accusé – et au détriment de l'administration de la justice.

Le samedi 16 mai 2026, l'ONU a annoncé que Kabuga, âgé de 91 ans, était décédé à l'hôpital pénitentiaire de son centre de détention à La Haye. Cette nouvelle a été accueillie, pour l'essentiel, par un silence assourdissant de la part des médias. Contrairement à son arrestation, survenue six ans plus tôt jour pour jour, le 16 mai 2020, qui avait fait la une des journaux du monde entier, la mort de Kabuga n'a pratiquement pas été relayée. Les journaux britanniques ont presque totalement ignoré l'affaire. Même en France, où résident bon nombre des génocidaires encore en vie, elle n'a fait l'objet que d'une brève mention pour la plupart des rédacteurs en chef. L'ONU a immédiatement annoncé l'ouverture d'une enquête sur le décès de Kabuga, comme c'est le cas pour tous les décès survenus en détention. Dans une dernière déclaration concernant cette dernière affaire du TPI pour le Rwanda qui a été classée sans suite, le juge Bonomy, président de la chambre, a fait remarquer : « En réfléchissant aux six dernières années, il nous semble que cette affaire a mis en évidence une lacune systémique dans la procédure pénale internationale que la Chambre de première instance espère voir examinée par la communauté internationale ; à savoir, comment rendre justice à un accusé et aux victimes de crimes présumés après qu'il a été déterminé qu'un accusé est définitivement inapte à subir son procès. » À mesure que l'accusé vieillit – tout comme les témoins –, comment la justice internationale s'adapte-t-elle ? Ou se contente-t-elle d'accepter, comme l'a fait le Mécanisme dans l'affaire Kabuga, qu'il n'y a plus rien à faire ? Malheureusement, ce n'est pas un dilemme nouveau ; d'innombrables auteurs de crimes nazis liés à l'Holocauste ont échappé à la justice parce qu'ils étaient trop âgés ou trop infirmes lorsque la justice internationale ou nationale les a rattrapés. 80 ans plus tard, la justice continue de manquer à ses obligations envers les victimes et les survivants du génocide et des crimes de guerre.

Il ne fait aucun doute non plus que les membres de la famille de Kabuga, qui ont protégé leur père meurtrier de la justice, vont désormais se lancer dans de nouvelles batailles juridiques pour mettre la main sur les « gains de sang » toujours considérables que Kabuga a acquis. Bien sûr, aucune partie de cette fortune ne reviendra au Rwanda, ni aux survivants du génocide, pour venir en aide à ceux qui ont été dévastés mentalement, physiquement et émotionnellement par les crimes horribles commis par Kabuga au cours de sa vie.

Le surnom de Kabuga, « le financier du génocide », n'est ni approprié ni exact. Sans sa fortune, le génocide de 1994 contre les Tutsis aurait tout de même eu lieu. Cependant, Kabuga a choisi d'utiliser sa fortune, ses relations influentes et son idéologie raciste pour permettre, protéger et faire prospérer la radio hutu de haine RTLTM ; et grâce à ses activités de financement et de collecte de fonds au niveau local et national, ainsi qu'à son soutien logistique et politique aux Interahamwe, il leur a apporté une aide considérable pour commettre de nombreux meurtres et viols génocidaires brutaux à l'encontre de femmes, d'enfants et d'hommes. Il est impossible de chiffrer le nombre exact de Tutsis dont la mort est imputable à Kabuga – ni les souffrances et la douleur endurées par ceux qui ont survécu –, mais ce nombre est manifestement énorme. L'incapacité de la communauté internationale et de gouvernements nationaux tels que ceux du Kenya, de la France et de la Suisse à arrêter Kabuga pendant de

nombreuses années – ou, dans le cas du Kenya, à le protéger activement – met en évidence la manière dont la richesse et l'indifférence face au génocide peuvent corrompre l'adhésion déclarée à la Convention sur le génocide. La manière dont Kabuga a finalement été arrêté à Paris, l'incapacité de la justice à rendre justice au sein du Mécanisme des Nations unies et sa mort alors qu'il se trouvait dans une situation de vide juridique, aucun pays ne voulant s'occuper d'un homme ayant tant de sang sur les mains, sont symboliques de sa vie. Kabuga a fait passer la cupidité et le génocide avant tout. De son vivant, il a réussi à échapper à ses crimes sanglants. Dans la mort, il ne peut échapper à son héritage.

Rwandajustice4genocide

Mai 2026